

**CERTIFICAT DES RÉSULTATS AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR CONCERNÉ COMPOSÉ DES ZONES 0244 ET 0307 RELATIVEMENT À LA RÉSOLUTION CA21 240036 APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP 418 AUTORISANT UN PROJET IMMOBILIER À USAGES MIXTES COMPRENANT LA TRANSFORMATION ET LA RESTAURATION DES IMMEUBLES SITUÉS AUX 2105 À 2137, RUE DE BLEURY ET UNE NOUVELLE CONSTRUCTION SUR LES LOTS ADJACENTS**

En vertu de l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020, la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter appliquée en vertu du chapitre IV du Titre II de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités a été remplacée par une période de réception de demandes écrites de scrutin référendaire de 15 jours.

Ainsi, toute personne habile à voter des zones 0244 et 0307 pouvait transmettre sa demande de tenue de registre à compter du jeudi 18 février 2021, et ce, jusqu'au jeudi 4 mars 2021 inclusivement.

Conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), j'établis, à l'égard du registre ouvert aux personnes habiles à voter, que :

1. le nombre de personnes habiles à voter établi est de 203;
2. le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 31;
3. le nombre de demandes enregistrées est de 30;
4. la résolution CA21 240036 est réputée approuvée par les personnes habiles à voter.

Fait à Montréal, le 13 mars 2021

La secrétaire d'arrondissement,  
Katerine Rowan, avocate

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)*